



POISSY

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 septembre 2018

PROCES-VERBAL

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le dix-huit septembre deux mille dix-huit, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Karl OLIVE, Maire.

PRESENTS : Mme DOS SANTOS M. MONNIER Mme EL MASAUDI M. MEUNIER M. NICOT Mme MESSMER M. BLOCH Mme XOLIN M. MOULINET M. PROST Mme GRIMAUD Mme CONTE M. DUPART Mme SMAANI M. DJEYARAMANE M. ROGER Mme HUBERT Mme MAIRET Mme GRAPPE M. DE JESUS PEDRO M. POCHAT Mme DRAY-BAZERQUE Mme KOFFI M. DUCHESNE Mme VINAY Mme LOQUE M. LEGRAND M. FALZON.

EXCUSE : M. ALLAOUCHICHE.

POUVOIRS : M. LETELLIER à M. MEUNIER Mme LEFEBVRE à Mme MAIRET Mme EMONET-VILLAIN à Mme DRAY-BAZERQUE Mme BELVAUDE à M. MONNIER M. PRADOUX à M. POCHAT M. BERÇOT à M. DUCHESNE Mme DEBUISSER à Mme SMAANI M. SHEEHAN à Mme VINAY Mme POTHIER à M. FALZON.

SECRETAIRE : Mme SMAANI.

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf.

Le Conseil municipal devant désigner un secrétaire de séance, Madame Aline SMAANI est proposée pour cette fonction.

Monsieur le Maire procède ensuite à l'appel nominal. Le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 12 mars 2018. Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Un tableau récapitulatif des décisions prises par Monsieur le Maire du 2 mai au 29 août 2018 en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal (délibération n°22 du 29 janvier 2018 - articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) est joint à la convocation.

➤ Les décisions du Maire

Décision n°201 : Fixation des tarifs des activités skateboard et des disciplines associées au sein du Skatepark, à compter du 7 septembre 2018.

Madame MAIRET souhaite intervenir : « Effectivement, les Assemblées et notre Directeur de Cabinet ont répondu à toutes mes sollicitations et m'ont donné des explications très enrichissantes sur la décision n°201 concernant le nouveau règlement du Skatepark.

Je trouve que c'est une décision très valorisante pour la Ville de Poissy. Du coup, il serait très intéressant que vous nous en parliez ce soir. ».

Madame EL MASAOUDI présente cette décision du Maire : « Contrairement à ce que vous avez pu penser au départ, ce n'est pas une tarification de l'utilisation du Skatepark mais juste une tarification de l'activité, qui est devenue municipale depuis cette année.

Les membres de l'association ne souhaitent plus continuer cette activité. Donc, nous avons souhaité pérenniser cette activité pour les adhérents de cette association.

Nous avons mis à disposition un éducateur et un brevet d'Etat pour cet enseignement, qui aura lieu sur le Skatepark.

Les tarifs restent inchangés sauf que les adhérents pourront bénéficier du « Pass'sport Club ». Donc, l'activité sera moins chère. ».

➤ Hommage

Monsieur le Maire rend un hommage : « Mes chers collègues,

Avant de démarrer notre Conseil Municipal je voudrais avoir une pensée pour Monsieur André RODDIER, figure emblématique de Poissy, disparu le 2 Septembre dernier.

Né le 21 mars 1928 au Puy en Velay, André est né Français et Républicain.

Républicain, il l'est resté quand, à 15 ans, son pays n'avait plus rien de républicain !

C'est à cet âge qu'il décida de rejoindre la Résistance face à la barbarie nazi.

A son niveau et du haut de ses jeunes années, il apporte une précieuse aide à ses compagnons plus âgés et peut-être aussi plus vaillants.

Au sortir de la guerre, il se plonge dans les études et dans ses passions : l'histoire, la géographie et la langue Française. Il deviendra instituteur.

C'est ainsi qu'il arrive à Poissy en 1962 à l'école Jean Jaurès.

André ne quittera plus jamais notre ville, s'engageant franchement dans la vie citoyenne. André aimait et animait avec brio le Cercle d'Etudes Historiques et Archéologiques de Poissy. La cité du bon Roi Saint- Louis lui doit entre-autre un merveilleux ouvrage, "Poissy, cent ans d'images".

Comme un symbole, André est né le jour de l'équinoxe du printemps. Là où l'hiver est un combat contre l'obscurité et le froid, le printemps lui apporte un nouveau souffle, un nouvel espoir.

Comme un avant et un après.

Comme une France occupée et une France Libre.

Dans le cercle de plus en plus étroit des survivants, André n'a jamais oublié.

Président de l'Association Nationale des Anciens Combattants des Yvelines, il était un formidable artisan du souvenir, un messager de l'histoire, un passeur de mémoire.

Il y a quelques mois, André était encore fier et droit, fidèle porte-drapeau lors de nos manifestations patriotiques.

Monsieur André RODDIER est resté jusqu'à la fin de sa vie attaché aux valeurs qu'il avait défendues dans la Résistance. Il s'est acharné à en transmettre le souvenir.

La plus belle chose que nous pouvons faire pour lui rendre hommage est de ne jamais oublier l'histoire de France et le sacrifice de ceux à qui nous devons notre liberté.

Contre les menaces de retour de la bête immonde du racisme, pour la défense des valeurs de la Résistance et contre ceux qui souhaitent en finir avec elles et avec leur expression la plus forte, le souvenir est notre plus belle arme.

André, vous nous laissez l'exemple de votre vie, de vos engagements, de votre idéal. Nous tenterons de nous en inspirer et d'y rester fidèles

Si loin des combats passés, je veux dire ma peine à la femme, aux enfants, petits-enfants et à toute la famille d'André RODDIER.

En mémoire d'André RODDIER, je vous propose, mes chers collègues d'observer une minute de silence. ».

➤ **Les délibérations**

1) 2018 - Budget Principal - Décision Modificative n°1 - M14.

Monsieur MOULINET rapporte : « Cette 1^{ère} Décision Modificative de cette année 2018 après le vote du Budget Primitif du mois de mars et le Budget Supplémentaire du mois de mai retrace les opérations suivantes :

1) La prise en compte des notifications pour la fiscalité, les dotations et les péréquations

- Taxe d'Habitation (TH)
- Taxe Foncière (TF)
- Attribution de compensation régularisation 2016 (AC)
- Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)
- Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)
- Compensation suite à la réforme de la Taxe professionnelle
- Fond de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)
- Fond de Solidarité Ile de France (FSRIF).

Le solde de ces écritures est négatif de 367 000 € dont 221 000 € pour l'Attribution de Compensation 2016.

2) La reprise des résultats du Compte Administratif 2017

3) Des corrections des crédits venant du budget TVA que vous retrouverez dans la Décision Modificative de ce budget dans la délibération qui va suivre.

4) Des écritures de virements internes et d'ordres qui n'impactent pas le budget de la ville.

Notamment pour régulariser notre patrimoine avec celui du Trésor public

5) Des crédits complémentaires pour la régie du Théâtre à hauteur de 57 000 €

Dû à la prise en compte en direct de salariés par le Théâtre sur son budget auparavant sur le budget ville. Une délibération pour voter ce complément de subvention vous sera présentée lors de ce Conseil Municipal.

Aussi, je souhaite vous informer qu'une erreur s'est glissée dans cette décision modificative. En effet, lors de l'inscription de la régularisation de l'Attribution de Compensation 2016 en dépense, il a été saisi par erreur un signe négatif : « - », qui a entraîné une erreur sur le résultat sur la feuille de calcul.

Donc, je vous propose donc si vous en êtes d'accord de rectifier la délibération comme suit :

Pour les recettes d'investissement : 17 479 149,66 € au lieu de 18 145 402,52 €

Soit, un solde d'investissement de 10 184 868,78 €

En revanche, les totaux de la section de fonctionnement restent inchangés. ».

Monsieur LEGRAND intervient : « Effectivement, j'avais refait tous les calculs. Je suis content qu'ils aient été retrouvés. Il serait intéressant que l'on nous présente le texte de la délibération puisque nous l'avons entendu. J'avais refait les calculs et j'ai vu l'erreur. Il serait bien que tout le monde le voit. ».

Monsieur le Maire répond : « C'est la raison pour laquelle cela sera corrigé. C'est ce que vous proposez Monsieur Fabrice MOULINET. ».

Monsieur LEGRAND rétorque : « Comme des fois nous avons des documents sur table, au dernier moment. Je me demandais s'il aurait été plus utile de les avoir. ».

Monsieur le Maire répond : « Monsieur LEGRAND, cela aurait été plus utile mais nous vous expliquons que nous ne l'avons pas. Nous nous excusons de « la coquille » qui s'est produite. C'est l'explication de texte de Monsieur MOULINET. ».

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

2) 2018 - Budget Principal - Admissions en non-valeurs de produits irrécouvrables.

Monsieur MOULINET présente : « Le Trésorier Principal nous a présenté un état pour leurs admissions en non-valeurs d'un montant total de 44 591,28 €

Il est proposé au Conseil municipal d'admettre en non-valeurs les titres de recettes irrécouvrables indiqués ci-dessus soit :

- sur le compte 6541 : Créances admises en non valeurs - Fonction 020 pour un montant de 26 511,79 €
- sur le compte 6542 : Créances éteintes - Fonction 020 pour un montant de 18 079,49 €

A noter, le travail conjoint avec notre trésorier sur le recouvrement de créances qui a amélioré l'état de recouvrement global.

En effet, notre encours est passé de 631 000 € en octobre 2016 à 494 000 € pour ce mois de septembre 2018. ».

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

3) 2018 - Budget Principal - Autorisation de titrer les dépenses supportées par la Ville de Poissy et refacturées à la Régie chargée de l'exploitation du Théâtre au titre des années 2017 et 2018.

Monsieur MOULINET s'exprime : « Jusqu'en 2016, il a été d'usage que la Ville refacture sur la base de relevés de consommations réelles sans autre formalisme.

Pour les années 2017 et 2018, le comptable public a souhaité qu'une délibération soit requise pour le remboursement de ces prestations, soit :

- Les prestations de nettoyage des locaux,
- La location maintenance de 3 copieurs,
- Les consommations téléphoniques des lignes attribuées au Théâtre.

A compter du 1^{er} janvier 2019, une convention sera conclue entre les deux entités.

Pour votre complète information, il en sera de même pour les deux autres Etablissements Publics (Centre Communal d'Action Sociale et le Conservatoire).

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser la saisie des titres des états liquidatifs des exercices 2017 à hauteur de 19 033,89 € et 2018 après service fait. ».

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LEGRAND : « Le hasard fait que j'ai découvert, il y a quelques jours dans le quotidien « la Terrasse », journal gratuit des activités : Théâtre, danse et autre, principalement distribué à Paris, dans les scènes nationales et dans les scènes en Ile de France, une publicité pour le Théâtre de Poissy. Je n'attends pas une réponse aujourd'hui mais à l'occasion pour le budget :

- Combien coûte cette publicité ?
- Quelle est la proportion de spectateurs au Théâtre de Poissy qui venait de Paris et du reste de l'Ile de France ?

Ces réponses peuvent attendre le vote du Budget.

Les questions sont posées en amont.

Je dis cela car je suis intéressé d'obtenir les chiffres. Je ne suis pas persuadé que c'est un retour sur investissement très important mais étant donné que nous parlons de transfert sur la Régie du Théâtre, cela peut être intéressant. ».

Monsieur le Maire répond : « Nous le notons et nous vous transmettrons les éléments. ».

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

4) 2018 - Budget Principal - Subvention complémentaire à la Régie chargée de l'exploitation du Théâtre.

Monsieur MOULINET s'exprime : « Par délibération du 12 mars 2018, la Ville de Poissy a attribué une subvention de fonctionnement de 857 000 € à la Régie chargée de l'exploitation du Théâtre afin d'assurer sa programmation.

Compte tenu de la prise en charge directe des dépenses de personnel précédemment supportées par la ville, il convient de compléter la subvention 2018.

Il est donc proposé au Conseil municipal de voter une subvention complémentaire de 57 000 € à la Régie chargée de l'exploitation de théâtre afin de la soutenir dans l'exercice de ses missions. ».

Monsieur le Maire apporte une explication supplémentaire : « En fait, nous lui rendons « le reliquat » et ses économies qu'elle avait pu faire sur les exercices précédents. ».

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

5) 2018 - Budget Principal - Garantie d'emprunt de 1 600 000,00 € à la SA HLM Toit et Joie. (contrat de prêt n°72558). Travaux de résidentialisation et réfection des réseaux enterrés de 216 logements sis 23-35, rue du Champs Gaillard.

Monsieur MOULINET rapporte : « Cette délibération correspond à la classique garantie d'emprunt pour les offices d'établissements sociaux. Elle concerne les travaux de réhabilitation des logements pour un montant de 1 600 000 € ».

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

6) 2018 - Budget Principal - Garantie d'emprunt de 4 820 063,00 € à la SA HLM les Résidences Yvelines Essonne. (contrat de prêt n°76243). Travaux de réhabilitation de 282 logements - plusieurs adresses de la « Résidence la forêt ».

Monsieur MOULINET présente : « Même principe que la précédente délibération mais pour un montant de 4 820 063 € ».

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

7) 2018 - Budget annexe TVA - Annexe des opérations soumises à TVA - Décision modificative n°1.

Monsieur MOULINET s'exprime : « Cette délibération est liée à la délibération n°1. Dès lors que nous avons changé le budget, il faut aussi changer le budget TVA qui était en N-1 de 227 038,01 € et l'ajuster. ».

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

8) 2018 - Budget annexe TVA - Admissions en non-valeurs de produits irrécouvrables et extinctions de créances.

Monsieur MOULINET rapporte : « Considérant que le Trésorier Principal de Poissy n'a pu recouvrer totalement ou partiellement un titre de recettes pris en charge lors de l'exercice 2010 selon la liste n° 3063440211 arrêtée au 6 août 2018 du Trésor Public.

En conséquence, il y a lieu de constater l'extinction de cette créance pour un montant de 770,22 € ».

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

9) Autorisation donnée au Maire de signer une convention d'échanges partenariaux sécurisés avec la Direction Départementale de la Sécurité Publique des Yvelines portant sur les données statistiques relatives à la délinquance sur la commune de Poissy.

Monsieur le Maire rapporte : « Comme vous le savez, la collectivité, au travers de dispositifs comme le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), le contrat de ville ou le Plan de Prévention des Risques Urbains (PPRU), impulse et met en œuvre des actions de prévention ou de répression pour endiguer la délinquance sur son territoire.

Dans ce cadre, il est souvent très utile d'avoir accès à des données statistiques fiables sur la délinquance dans la commune afin de mettre en œuvre une politique en adéquation avec les faits constatés.

C'est dans ce cadre que je vous demande de m'autoriser à signer une convention d'échanges d'informations sécurisées avec le Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Yvelines. Cela me permettra ainsi qu'au directeur de notre Police Municipale d'avoir accès à des données précises et dématérialisées sur la délinquance à Poissy. ».

Madame VINAY interroge : « J'ai déjà posé différemment cette question concernant un vrai bilan, étant donné que la Ville de Poissy a beaucoup investi dans la vidéo protection. Donc, ce sont de gros investissements. Je pense qu'il serait intéressant de voir ce qu'il se passait avant et ce qu'il se passe maintenant. J'ai eu un début de réponse mais je pense que ce n'est pas suffisant. Je pense qu'il est nécessaire qu'il y ait une véritable étude de la délinquance. Sachant qu'il me semble bien avoir lu dans la presse qu'il y avait une tendance à la baisse de la délinquance sur l'ensemble des Yvelines. Donc, en prenant aussi compte de ça, pour voir si les investissements élevés que la Ville a effectués ont eu ou pas des actions sur la délinquance. Et lesquelles ? ».

Monsieur FALZON questionne : « Est-il possible d'accéder à ces données statistiques ? Et si oui, dans quelles conditions ? ».

Monsieur LEGRAND prend la parole : « Je serai aussi intéressé d'avoir le bilan. Mais, le bilan je l'ai fait grâce au « Google alerte » sur les questions avec les mots clés : « Poissy », « sécurité Yvelines ». Et vous-même, vous n'avez pas manqué au cours des derniers mois de vous offusquer, à juste titre, d'actes malveillants qui avaient pu être produits, même dans des réunions de quartier, d'inviter à la « délation citoyenne ». Ce qu'il manque de toute évidence et ce, malgré un travail exemplaire de la Police Municipale, nous sommes confrontés les uns et les autres, sans débat idéologique, même si nous avons une réelle différence sur ce sujet et même s'il semblerait que l'histoire donnerait raison aux oppositions de la vision purement sécuritaire. Vous avez pu constater vous-même que des faits liés à la sécurité se poursuivaient et que les solutions purement sécuritaires ou d'observations avaient leurs limites. Je vous dis, j'emmènerai au prochain Conseil Municipal la façon dont sont gérées ces questions dans les médias de ces derniers mois. Ils n'ont peut être pas d'autres faits et c'est bien dommage parce qu'il se passe d'autres belles choses dans nos villes. De toute évidence, il y a une recrudescence sur ces aspects. Donc, les solutions ne fonctionnent pas. Donc, au-delà de l'analyse statistique de rouvrir le débat et la réflexion sur ce sujet. ».

Monsieur le Maire prend la parole : « Pour répondre à Madame VINAY puis Messieurs FALZON et LEGRAND : nous ne pouvons pas avoir de réponse radicale comme la vôtre, à l'instant, Monsieur LEGRAND parce que de dire que : « donc, ça ne fonctionne pas. Donc, il faut se poser les bonnes questions. ». Je vous dis donc, nous avons très bien fait en 2014 après des postures dogmatiques et politiques d'avoir mis en place le plan des risques de prévention urbain. Pourquoi ?

Premièrement, parce qu'il est plébiscité par les administrés. Etudes à la clé et nous pourrions vous transmettre les chiffres de la dernière enquête effectuée sur le sujet à Poissy.

Deuxièmement, vous verrez que la délinquance a diminué depuis la mise en place de cette vidéo protection (environ 20 %). Il n'y a aucun problème pour que nous puissions vous communiquer les données exactes et je l'avais dit à Madame VINAY.

Enfin, pardonnez-moi, mais la sécurité n'est pas une adéquation entre un investissement et « ce que cela rapporte ». Il y a un fait qui est très important en matière de sécurité qui va au-delà de l'investissement, c'est aussi l'effet de dissuasion. Heureusement que lorsque nous investissons des milliers d'euros pour armer la Police Municipale (exemple), nous ne venons pas en face avec un bilan pour connaître le nombre de fois où les armes ont été utilisées. L'objectif est qu'elles ne doivent pas être utilisées. Elles ont un vrai effet dissuasif.

Ensuite, quand Monsieur LEGRAND parle de réunions de quartier où j'ai pu m'exprimer sur le sujet, oui, nous avons besoin de tout le monde. Nous avons besoin aussi de l'opposition sur ce sujet. De ne pas

rester derrière son petit doigt sur des opérations pour lesquelles je pense qu'il ne faut pas que nous soyons les uns derrière les autres et qui dépassent largement les courants politiques, mais réellement tous ensemble. Effectivement, quand il y a des actes de malveillances comme nous avons pu en voir à Poissy et pardon de le dire « nous sommes quand même bien lotis à Poissy ces dernières années » par rapport malheureusement à d'autres fléaux qui se passent dans les villes alentours, oui, nous avons besoin de tout le monde. Oui, nous avons besoin des administrés pour pouvoir faire en sorte que « ces voyous » (appelons-les comme vous le voulez) qui commettent des actes malveillants soient identifiés. Ces actes peuvent aller du cabanon du parc de la Charmille mais également aller vers l'incendie du sautoir situé au stade Léo Lagrange. Heureusement que nous avons la vidéo protection. Nous avons pu identifier les jeunes qui se cachaient pour cet incendie. Malheureusement, c'était deux mineurs et pardon de le dire mais c'était deux mineurs du quartier. Donc, c'est inadmissible. Nous faisons de la prévention, évidemment mais à un moment donné, je pense qu' en matière de prévention des risques urbains, nous ne pouvons pas faire de l'équation financière. Je pense qu'il faut que nous soyons très vigilants sur le sujet que ce soit dans ce domaine et je dis bien dans le cadre du plan de prévention de tous les risques urbains. Je vous ai donné un exemple sur l'efficacité de l'intervention du stade Léo Lagrange grâce à la vidéo protection. Je vous précise aussi un autre point tout récent puisque c'est une première en Ile de France, depuis l'aménagement de la loi sur les rodéos sauvages, il y a 10 jours un jeune s'est fait surprendre à faire du rodéo sauvage grâce aux caméras de vidéo protection. Il a été interpellé, mis en garde à vue et il est sorti de garde à vue. Il sera convoqué au Tribunal en début d'année prochaine et sera condamné. C'est une première en Ile de France. Nous n'allons pas nous en satisfaire. C'est juste un constat. Comme vous le dites et je crois que nous partageons la satisfaction du travail de la Police Municipale et notamment du centre de supervision. Oui, cela apporte des résultats. Maintenant, nous le savons tous que lutter contre la délinquance n'est pas une science. Je pense que nous avons encore beaucoup à faire même avec actuellement 65 caméras de vidéo protection. La Ville de Poissy est plutôt en phase avec ce qu'elle avait pu imaginer. Je constate que les villes environnantes sont quasiment toutes équipées de caméras de vidéo protection. Malheureusement, je note comme je l'avais exprimé dans les médias récemment, bien sur que nous n'imaginions pas avoir des Polices Municipales qui seraient armées. Il y en a de plus en plus. C'est un sujet qui a été traité sur un des médias, la semaine dernière. ».

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

10) Programme national « Action Cœur de Ville ». Etat / Communauté urbaine « Grand Paris Seine & Oise » / Commune de Poissy. Convention-cadre pluriannuelle 2018-2022.

Monsieur MEUNIER présente : « Il s'agit d'une délibération à caractère transversal dont j'ai la charge de parler, ce soir.

Le Gouvernement a souhaité conforter par le programme « Action Cœur de Ville », le rôle important de centralité des villes que l'on appelle : moyennes ou intermédiaires qui représentent ¼ de la population en France et ¼ de l'emploi. Elles constituent donc un maillon indispensable entre le tissu urbain et le tissu économique. Toutes n'ont pas été retenues pour cette action. Nous évoquerons ensemble les actions qui concernent les villes de notre territoire.

Le 14 décembre 2017, Monsieur Edouard PHILIPPE, Premier Ministre a annoncé le lancement de ce programme national « Action Cœur de Ville ».

De manière synthétique, le programme a pour objectif de lutter contre les problématiques que rencontrent les villes moyennes comme :

- La vacance de l'habitat,
- La désertification médicale,
- Les pertes d'emploi,
- La chute démographique.

La mise en œuvre de l'action est calée dans le temps de manière pluriannuelle à partir de 2018 jusqu'en 2022. Les dates de début d'action pouvant s'échelonner selon leur degré de maturité. Ce sont les Préfets qui ont été désignés pour la coordination de cette action.

Donc, une convention cadre doit être signée avec l'Etat et les différents partenaires et collectivités locales. Nous distinguons dans la convention :

- Une phase de préparation,
- Une phase d'initialisation,
- Une phase de déploiement.

Concernant le dispositif « Action Cœur de Ville » et plus particulièrement sur le territoire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise, 4 villes ont été retenues :

- Mantes la Jolie,
- Poissy,
- Les Mureaux,
- Limay.

Sur Poissy, la Communauté urbaine et la Ville de Poissy souhaitent profiter de ce plan d'action pour développer dans une approche globale une stratégie qui permet de redynamiser le cœur de ville tout en créant des passerelles visant à élargir son périmètre et l'ensemble des quartiers de la Ville.

La convention cadre de Poissy a pour calendrier :

- Une phase de préparation jusqu'en septembre 2018. Donc, elle est à présent terminée.
- Une phase d'initialisation de fin octobre 2018 à fin avril 2019.
- Une phase de déploiement de mai 2019 au 31 décembre 2022.

Les 5 axes de cette convention s'intitulent :

- 1^{er} axe : de la réhabilitation à la restructuration vers une offre de l'habitat en centre-ville.
- 2^{ème} axe : favoriser un développement économique et commercial équilibré.
- 3^{ème} axe : développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions.
- 4^{ème} axe : mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine culturel.
- 5^{ème} axe : fournir l'accès aux équipements au Service Public et à l'offre culturelle et de loisirs.

Alors, on distingue sur un ensemble d'actions, des actions que l'on appelle matures et des actions qui sont dans un premier temps constituées des études préalables à d'éventuelles actions.

Concernant les actions matures, nous en avons retenues quatre de concert avec la Communauté urbaine.

D'abord, l'implantation d'un kiosque dit : « Espace citoyen / espace de concertation ». Il se situerait sur le secteur Place de la République ou alentour.

Ensuite, l'étude pour l'implantation d'un incubateur d'entreprises innovantes, compétences de la Communauté urbaine.

Puis, l'implantation d'un kiosque à musique situé Place de la République, compétence Commune et Communauté urbaine.

Enfin, nous avons dû rattacher parce qu'elle concerne notre secteur, la création d'une passerelle Poissy- Carrières sous Poissy, compétence Communauté urbaine.

L'ensemble des actions matures, tout financement confondu, s'élève à 18 910 350 €. Mais, il faut bien savoir que la passerelle sur la Seine représente sur ce total 18 600 000 €. La Ville n'étant engagée pour ces actions matures uniquement pour 78 575 €. Je ne l'ai pas rappelé mais nous sommes sur un budget global national d'environ 5 000 000 000 €. Les études préalables ne sont pas encore définies autrement que par leur intitulé mais dans leur contenu tout est en cours et la Ville est engagée à concurrence de 77 500 € sur ces études pour un total de 420 000 €.

Le rapport que je viens de lire débouchera sur deux délibérations :

- Une autorisation à donner à Monsieur le Maire de signer la convention cadre à intervenir entre l'Etat, la Commune de Poissy et la Communauté urbaine.
- Une autorisation à donner à Monsieur le Maire à demander des subventions au Fonds de dotation soutien à l'investissement public local au titre de l'implantation du kiosque « hub » et au titre de l'implantation d'un kiosque à musique, situés Place de la République. ».

Monsieur LEGRAND questionne : « Tout d'abord, je tiens à remercier notre collègue d'avoir exposé cette délibération.

1^{er} point

Pourrions-nous avoir quelques précisions sur les investissements et notamment sur le « hub » ou l'incubateur ? Y a-t-il des premières idées au-delà de l'étude ? Y a-t-il des idées politiques, des volontés d'aménagement ?

2^{ème} point

J'ai cru comprendre que la Ville cofinance l'étude. Je voulais comprendre pourquoi n'est-ce pas la Communauté urbaine qui cofinance intégralement cette étude au regard du transfert des compétences ? (c'est une question juridique). ».

Madame LOQUE prend la parole : « J'ai 3 questions à vous poser. La phase d'initialisation sera d'octobre 2018 à avril 2019.

1^{ère} question

Qui sont les membres du Comité consultatif ? Un membre de l'opposition pourrait-il faire partie de ce comité ?

2^{ème} question

Quand et comment sera créé le comité des usagers et partenaires ?

3^{ème} question

Concernant l'implantation du kiosque citoyen : pouvez-vous nous en dire d'avantage ? ».

Madame MAIRET souhaite s'exprimer : « Effectivement, il y a une distinction entre des projets matures et des projets qui demanderont des études supplémentaires. Il se trouve que le kiosque à musique fait partie des projets matures. Il y a eu quelques réactions de Pisciacais qui se sont interrogés sur la place du kiosque par rapport au manège qui a l'habitude d'être implanté sur la Place de la République. Donc, nous leur avons expliqué que c'est un kiosque démontable et sans doute provisoire. Mais quand je vois que ce projet apparaît comme un projet mature dans le contrat « Cœur de Ville », j'aimerais connaître la part du provisoire et du définitif. Après tout le manège et le kiosque sont peut-être compatibles. C'est pourquoi, je vous demande de bien vouloir nous donner des précisions sur ce sujet.

Dans le contrat « Cœur de Ville », nous retrouvons le projet de passerelle piétonne Carrières sous Poissy - Poissy. Donc, le contrat « Cœur de Ville » est intéressant puisqu'il permet de demander une participation de l'Etat à hauteur de 1 233 830 000 €. Mais, c'est quand même un ouvrage à 22 000 000 € TTC dont 17 550 429 € qui seront pris en charge dans une maîtrise d'ouvrage par la Communauté urbaine. Ce sera l'objet d'une délibération au prochain Conseil communautaire.

J'ai un souci depuis le début et je m'en étais ouverte auprès de Monsieur Patrick MEUNIER : les projections de fréquentations sur cette passerelle. Dans le contexte tendu des moyens financiers de la Communauté urbaine, il faudrait être attentif à vraiment mettre des investissements face à un service. Je rappelle que la passerelle est un choix politique en faveur des mobilités douces, du développement durable mais nous sommes face à des choix politiques. Je rappelle que la Communauté urbaine actuellement, n'a plus « un radis ». Quand je dis « plus un radis » c'est qu'elle a juste l'argent pour payer les agents jusqu'au mois de décembre 2018. Après, je ne sais pas ce qu'il se passera. ».

Monsieur le Maire interrompt Madame MAIRET : « D'où détenez-vous ces informations, Madame MAIRET ? Vous n'êtes pas Conseillère communautaire.

Je suis 2^{ème} Vice-Président du Conseil communautaire. Jamais, il n'a été dit que les agents sont en danger à partir du mois de décembre 2018 sur leur salaire. Madame VINAY et d'autres sont membres de ce Conseil.

Jeudi, nous poserons la question. ».

Madame MAIRET poursuit : « Vous pourrez poser la question mais il y a un problème de priorisation sur certains investissements. Nous ne pouvons pas les empiler dans les tuyaux indéfiniment. ».

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MEUNIER : « Concernant les financements et le « hub » : Pour répondre à la question de Monsieur LEGRAND et les questions portant sur les financements. Aujourd'hui, l'incubateur s'inscrit dans une stratégie de la Communauté urbaine qui souhaite implanter des incubateurs sur l'ensemble du territoire, surtout sur les principaux sites économiques mais avec des vocations distinctes de manière à ne pas provoquer une concurrence entre chaque site.

Donc, nous avons proposé à Poissy un ou deux sites, rien n'est encore défini. La certitude sur le sujet n'est pas encore acquise. Sur le financement, je peux dire que c'est une compétence de la Communauté urbaine donc la Ville de Poissy ne finance pas d'études sur le sujet. De même que sur l'ensemble des thématiques. La répartition se fait en fonction des compétences de chacun. Parfois, il y a des compétences communes où nous pourrions considérer qu'une activité économique va s'implanter sur du foncier ou va nécessiter certains travaux qui vont justifier la participation de plusieurs collectivités. Ces financements se font au prorata. Enfin, selon la compétence de chaque commune. ».

Monsieur le Maire ajoute :

« 1) Concernant les interrogations de Madame LOQUE

Evidemment, dès lors qu'il y aura la proposition, nous ferons une proposition à un des collègues de l'opposition qui en fait partie. Monsieur LEGRAND l'avait demandé.

2) Concernant le Comité consultatif

Nous vous communiquerons la composition de celles et ceux qui pourront assister.

3) Concernant le kiosque

Comme vous l'avez dit Madame MAIRET, ce n'est pas tant une histoire de maturation du kiosque en lui-même. Pour le coup, le kiosque a été brillamment construit sur mesure (je tiens à rendre hommage à l'ensemble des agents de la Ville de Poissy). Il est effectivement mature comme nous nous l'étions imaginés au départ. Il est démontable en 3 jours et nous pouvons le remettre ou le retirer comme nous le souhaitons.

Pour autant, il est vrai que les Pisciacaïens sont attachés au manège pour les enfants. Au vu du retour extrêmement positif sur le kiosque à musique, nous travaillons actuellement sur une programmation avec notre collègue, Monsieur Jean-Jacques NICOT de différentes associations musicales. Elles pourraient intervenir tout au long de l'année. Il y a déjà une dizaine d'associations qui ont proposé leur service. Il n'est pas impossible non plus que nous laissions ce kiosque à musique à l'endroit où il se situe.

Aussi, nous identifions un endroit sur la Place de la République pour y installer le manège, qui reviendra de manière saisonnière.

Actuellement, nous n'avons encore rien décidé définitivement mais nous avons posé le diagnostic sur ce sujet.

4) Concernant la passerelle

Encore une fois, il n'y a pas de sujet concernant la passerelle. L'Etat demande à un certain nombre d'EPCI et c'est le cas de la Communauté urbaine de respecter et d'être contenus dans des dépenses qui ne doivent pas dépasser 1,05 % de plus ou 1,2 % de plus par rapport au budget de la saison dernière. Autant en termes d'investissement, ce n'est pas le sujet. Force est de constater qu'en matière d'attractivité, en matière d'usage, de service, de plan de mobilité comme vous l'avez indiqué, nous voyons bien que cette passerelle n'est pas une décision politique. C'est une décision de bon sens même si nous aurions aimé que les collègues précédents à Poissy comme à Carrière sous Poissy se mettent d'accord pour enclencher les études. A l'époque cela n'a pas été fait. Nous nous sommes mis « d'arrache-pied » avec notre collègue Monsieur DELRIEUX. ».

Monsieur LEGRAND intervient : « Merci pour ces précisions. Je souhaiterais revenir sur la question de l'incubateur. Il y a eu pas mal d'expériences, pas mal d'endroits, en Ile de France. Parfois, il y a une difficulté à tirer des entreprises quand l'incubateur est général. Or, la Ville soit dans le mandat précédent ou le mandat actuel a pu avoir quelques axes forts qui ont pu être reconnus au cours de la mandature précédente autour des questions de villes « amies des enfants ». Dans cette mandature, il y a un investissement sur les questions du sport ou sur la question des aînés et de la culture. Il peut être intéressant de travailler sur la question d'un incubateur thématique pour aussi :

- attirer des entreprises extérieures au territoire en termes de projet,
- pouvoir coordonner cet incubateur à des politiques publiques qui ont été définies par l'exécutif et votées par ce Conseil Municipal. ».

Monsieur le Maire souhaite ajouter : « Il y a un point important que nous avons partagé : le développement économique. Je crois qu'aujourd'hui, il faut absolument placer notre Communauté urbaine sur une communauté urbaine de projets. Cela ne va peut-être pas assez vite mais il faut être patient. Je rappelle qu'elle a été créée le 1^{er} janvier 2016. Effectivement, sur des communautés urbaines de projets, les projets passent par le développement économique. Aujourd'hui, la création de richesses, nous le voyons bien c'est le développement économique. D'où la passerelle puisque nous sommes confinés sur l'attractivité du territoire. Aussi, sur « le hub » potentiel pour lequel nous travaillons avec des sites qui ont déjà été identifiés au même titre que des écoles qui viennent s'installer sur Poissy et tant mieux.

1^{ère} remarque

Je vous rappelle que Poissy deviendra le 3^{ème} bassin de l'emploi du département derrière la ville nouvelle et derrière Vélizy, ce n'est pas rien, ce qui n'a pas toujours été le cas et nous en sommes ravis.

2^{ème} remarque

« Cœur de Ville » est une démarche pro active des villes auprès de l'Etat pour pouvoir avoir un certain nombre de projets retenus et en l'occurrence les projets de la Ville de Poissy. Nous pouvons tous s'en satisfaire. ».

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

11) Programme national « Action cœur de Ville » - Etat / Communauté urbaine « Grand Paris Seine & Oise » / Commune de Poissy. Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIPL).

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

12) Modification du tableau des effectifs.

Madame DRAY-BAZERQUE s'exprime : « Il convient de modifier le tableau des effectifs à chaque fois que nous avons des mouvements.

En raison d'avancement de grade suite à la réussite d'examen professionnel ou prise d'un poste à responsabilité ou mérite professionnel, nous avons 59 créations / 66 suppressions.

Dans le cadre du départ de l'agent en charge de la mission qualité, il convient de créer un poste sur un grade supérieur.

Et à la Direction des Finances, un agent est parti en mobilité dans un autre service. Donc, l'agent recruté sur le poste disponible avait un grade différent.

Nous avons 3 créations de poste :

- 2 postes sur le grade d'attaché : contrôleur de gestion et journaliste média / communication interne
- 1 poste sur le grade d'éducateur des Activités Physiques et Sportives.

Il convient donc de modifier le tableau des effectifs de la Ville. ».

Monsieur FALZON intervient : « J'ai eu la réponse à ma question dans la présentation étayée de Madame Isabelle DRAY-BAZERQUE.

En revanche, il aurait été préférable de la mettre dans la délibération pour éviter que l'on se pose des questions. ».

Monsieur le Maire ajoute : « La création d'un poste de contrôleur de gestion est aussi inhérente dans ce que je souhaitais pour le personnel au moment du contrôle de la Chambre Régionale des Comptes pour que l'on puisse aller vers des méthodes et des process qui soient identifiés et aussi vers une certification à moyen terme sur laquelle travaillent les équipes de Monsieur Jean-Paul DELANOE. C'est une première marche et nous pouvons tous aussi s'en satisfaire. ».

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

13) Modalités de recours et d'organisation des astreintes de sécurité des agents de la Police Municipale.

Madame DRAY-BAZERQUE présente : « Aujourd'hui, il existe des astreintes administratives et techniques que nous souhaiterions étendre à la Police Municipale. Des nécessités de service liées notamment à Vigipirate entraînent d'importantes interventions des agents de la Police Municipale.

Pendant cette période d'astreinte l'agent n'est pas à disposition permanente et immédiate de la collectivité mais a obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'intervenir rapidement.

Cette période est considérée comme du travail effectif et ouvre droit à des indemnités d'astreintes ou des interventions ou repos compensateurs.

L'objet de la présente délibération est la mise en place d'astreintes à la filière Police Municipale. ».

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

14) Modification de la délibération cadre sur l'harmonisation des taux de vacation.

Madame DRAY-BAZERQUE rapporte :

« Rappel sur la notion de vacataire

Un vacataire est un agent non titulaire engagé pour une activité spécifique mais discontinuée dans le temps.

Afin de mutualiser les moyens humains, de faciliter le recrutement des agents horaires et de proposer aux vacataires un salaire cohérent par rapport aux activités auxquelles ils participent, il est proposé d'harmoniser les taux de vacation. ».

Madame LOQUE souhaite prendre la parole : « Ce n'est pas sur le fond du thème du taux de vacation que je souhaite parler. Je souhaite apporter une remarque sur les acteurs. Vous parlez de conférencier ou d'interprète et d'animateur non diplômé. Je m'interroge : quel rôle à ce type d'animateur non diplômé ? Dans quel poste ? Je suis inquiète sur ce terme. ».

Monsieur le Maire répond : « Je pense que si nous disons animateur non diplômé c'est que nous sommes sur un poste qui a été spécifié. Nous demanderons des éléments de réponse. Nous allons voter cette délibération et la prochaine. Je vous donne ensuite la réponse, Madame LOQUE. ».

Après une recherche approfondie Monsieur le Maire communique les informations demandées par Madame LOQUE : « Effectivement, sur la collectivité nous avons le recrutement d'animateurs diplômés et d'animateurs non diplômés. Ce recrutement est possible. Pour limiter les animateurs non diplômés, nous passons par des contractuels. C'était l'objet de la délibération. Si vous souhaitez des informations complémentaires, je vous invite à rencontrer le DRH qui sera à votre disposition. ».

Madame LOQUE s'exprime : « Veuillez m'en excuser mais je n'ai pas eu la réponse à ma question concernant les animateurs. Votre réponse ne me donne pas la fonction ni les postes sur lesquels ils sont affectés. Est-ce un animateur au contact d'enfants ? Ce peut-être inquiétant s'il n'est pas diplômé. ».

Madame EL MASAOUDI apporte quelques éléments de réponse : « Si je ne me trompe pas, dans l'animation Jeunesse, vous avez la réglementation qui permet d'avoir des animateurs encadrant non diplômés mais avec un certain quota. Personnellement, j'ai pu en bénéficier lorsque j'étais jeune. Au départ, je n'étais pas diplômée et j'ai passé mon BAFA par la suite au sein de la structure. ».

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

15) Modification de la délibération instaurant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

Madame DRAY-BAZERQUE s'exprime : « Compte tenu de la publication au Journal Officiel des arrêtés ministériels des 7 décembre 2017 et 14 mai 2018, prévoyant l'adhésion de 4 corps relevant du Ministère chargé de l'Enseignement supérieur. Il est proposé d'inclure les cadres d'emploi suivants :

- Conservateurs territoriaux des bibliothèques,
- Conservateurs territoriaux du patrimoine,
- Bibliothécaires territoriaux,
- Attachés territoriaux de conservation du patrimoine,
- Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

Soit, 16 agents qui seront intégrés dans le nouveau « RIFSEEP » lors de la paie du mois d'octobre 2018. Le « RIFSEEP » désigne le régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.

Il vous est donc proposé de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération. ».

Monsieur le Maire informe : « Je précise qu'au Comité Technique (CT) du 21 septembre 2018, il y a eu un accord à l'unanimité en présence des collègues représentants du personnel. ».

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

16) Institution de la prime d'intéressement à la performance collective des services.

Madame DRAY-BAZERQUE rapporte : « Monsieur le Maire a décidé de verser une prime exceptionnelle à la performance. A ce titre, une enveloppe de 415 000 € a été débloquée.

Pour des raisons statutaires liées à la non publication des décrets sur le nouveau régime indemnitaire : le « RIFSEEP », cette prime n'a pu être attribuée à la filière Petite enfance.

Afin de pallier cette difficulté, nous souhaiterions instituer une prime d'intéressement à la performance et en faire bénéficier cette filière.

A priori, l'Etat se serait engagé à sortir les décrets d'ici fin 2019 pour la filière Petite enfance.

Néanmoins, face à cette inégalité de traitement, nous considérons que nous ne pouvons pas faire attendre plus longtemps les agents concernés.

Par ailleurs, la Police Municipale ne bénéficie pas de régime indemnitaire. Actuellement, nous avons besoin de rendre actif le recrutement de policiers municipaux. Nous proposons également de mettre en œuvre une prime d'intéressement à la performance de même type.

Le Comité Technique (CT) sera consulté pour déterminer les critères d'attribution de la dite prime.

Cette délibération permettra la mise en œuvre de cette prime plus tôt et dans le respect de la légalité. ».

Monsieur LEGRAND prend la parole : « A la lecture de la délibération, je n'avais pas tout compris. Certains aspects me paraissaient flous dans la rédaction. La présentation orale n'a pas levé toutes mes questions. Si j'ai bien compris, la prime d'intéressement s'applique à plusieurs agents. Le hasard a fait qu'il y a eu un loupé sur la Petite enfance et donc nous le réappliquons.

Au-delà de la lecture stricte du texte, pourriez-vous nous réexpliquer, s'il vous plaît ? ».

Monsieur le Maire explique :

« Sur la philosophie

Je rappelle Monsieur LEGRAND que cette prime exceptionnelle est pour nous un juste retour des choses sur les efforts des agents depuis 4 ans. Ces efforts nous ont permis de réaliser 5 000 000 € d'économie de budget de fonctionnement sans augmenter la pression fiscale avec le même niveau d'investissement sur la collectivité.

Nous avons mis en place à l'initiative de Monsieur Antoine RIALLAND, notre DRH plusieurs plans d'amélioration des conditions de travail, au nombre de 10 dont le dispositif « Poissy bien être » (le plus représentatif puisque nous avons reçu un prix national) : faisant diminuer l'absentéisme de courts arrêts de 750 jours, 3 équivalent temps pleins, 100 000 € d'économie et 40 000 € réinvestis dans l'achat de matériels ergonomiques (pares mains, pares pieds, fauteuils...).

Puis, nous avons décidé de mettre en place cette prime. Cette prime, je la souhaite et nous la souhaitons pour l'ensemble des collègues sans exclusive. Mais, il n'est pas question d'aller au-delà de la légalité. Or, nous nous apercevons que dans certains secteurs et notamment la Petite enfance et la Police Municipale, comme nous l'a expliqué à juste titre, Madame Isabelle DRAY-BAZERQUE, les décrets de l'Etat que nous attendons ne sont toujours pas publiés. Cette non publication ne nous permet pas d'appliquer ce que nous souhaitons. Nous avons appliqué avec une commission ad hoc. C'est ce que nous avons fait pour les ¾ des collègues. Ils ont perçu cette prime en juin 2018.

A ce titre, j'ai demandé à mes équipes et au service Juridique de regarder les possibilités de versement.

Donc, il est possible d'attribuer cette prime sous la forme de prime d'intéressement à la performance collective. Cette prime est un autre dispositif qui s'approche plus ou moins à celle imaginée. Elle permettra à l'ensemble de ces agents « d'être récompensés ». Encore une fois, c'est une valorisation qui est effectuée par les chefs de service et non par les élus via la DRH, via la commission.

Donc, il n'y a pas de raté. Nous souhaitons simplement que l'ensemble des agents puisse être concerné par l'établissement de cette délibération.

J'espère avoir pu répondre à vos questions. ».

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

17) Détermination des conditions de recrutement d'un agent contractuel de catégorie A.

Monsieur le Maire présente : « Il s'agit du recrutement d'un agent concernant la mobilité. Pourquoi ? Vous voyez bien que nous avons un enjeu de taille sur la mobilité au niveau de la Ville de Poissy et sur le territoire. Je pourrais vous citer :

- la création du futur pôle gare et nous sommes en plein dedans ;
- la construction de la passerelle entre Poissy et Carrières sous Poissy (nous en avons parlé précédemment) ;
- l'échange sur la mise en place du futur Tram13.

Vous voyez comme nous sommes serrés au niveau de la saturation du trafic.

Je profite pour vous annoncer que nous ferons une nouvelle « journée sans poids lourds » dans les prochaines semaines.

Bref, nous avons ici un vrai enjeu structurant. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé, et j'ai souhaité, d'avoir un agent qui soit dédié, spécialiste en matière de mobilité.

Donc, nous avons communiqué le recrutement de cet agent.

A ce titre, c'est l'objet de cette délibération. Elle concerne le recrutement d'un agent contractuel de catégorie A. ».

Madame MAIRET souhaite intervenir : « Donc, c'est un agent qui est recruté pour les missions sur les nouvelles infrastructures de transports sur Poissy. Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur le projet du Tram du Ciel ? ».

Monsieur le Maire répond : « Non, je ne peux pas vous en dire plus parce qu'il n'est pas d'actualité chez nous. Mais certains collègues des Mureaux pourront vous en dire plus. Il y a un collègue qui travaille aux Mureaux. Ce n'est qu'un projet qui est tenu par une association qu'il ne connaissait pas. Je crois qu'il est assez intéressé. Si un jour le sujet venait sur la table nous pourrions en parler avec nos différents collègues. ».

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

18) Renouvellement de l'agrément du service civique au sein de la collectivité.

Madame EL MASOUDI rapporte : « le service civique est en place sur la collectivité depuis le 12 avril 2016.

Chaque année, 5 jeunes rejoignent le service pour s'engager sur une mission bien spécifique, répondant aux projets des structures municipales.

La Ville de Poissy souhaite reconduire ce dispositif et à cet effet renouveler l'agrément pour une durée de 3 ans.

Il est demandé au Conseil Municipal de renouveler l'agrément et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer. ».

Madame LOQUE s'exprime : « Cet agrément, permet-il à la collectivité de recevoir des jeunes provenant de l'étranger en service civique pour découvrir un fonctionnement ou un besoin spécifique ? Existe-t-il plusieurs types d'agrément ? ».

Madame EL MASOUDI répond : « C'est une question très technique. Je n'ai pas encore eu le cas. Je me renseignerai. Pour le moment, nous avons eu des jeunes du territoire Français. Donc, je n'ai pas encore eu des étrangers qui ont postulé à ce dispositif. ».

Monsieur le Maire confirme : « A priori, c'est possible. ».

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

19) Reconduction du partenariat entre les collèges Pisciacais et le service Jeunesse pour l'année scolaire 2018-2019.

Madame EL MASOUDI présente : « Le service Jeunesse de la Ville intervient dans les quatre collèges Pisciacais :

- Grands Champs,
- Jean Jaurès,
- Le Corbusier,
- Notre Dame,

via deux dispositifs : le BIJ (Bureau Information Jeunesse) et l'Action collège.

L'objectif est de créer du lien et de communiquer auprès des jeunes sur les actions initiées par la structure, mais également de favoriser la rencontre entre l'équipe d'animation et les collégiens. Cela peut permettre d'identifier des jeunes en difficulté, le service jouant ainsi le rôle de relais, de coéducation avec le personnel de l'établissement.

Le coût de cette action est moindre : le personnel déployé sur ce créneau décale son heure de repas, ce qui ne génère pas d'heures supplémentaires et intervient avec le matériel du service.

Le bilan sur l'année écoulée s'est révélé très encourageant : plus de 1000 jeunes ont été touchés sur l'ensemble des quatre collèges.

Ces deux dispositifs ayant rencontré un franc succès, les chefs d'établissements et la Ville en ont souhaité la reconduction.

Les présentes conventions ont pour objet de définir les conditions et les modalités de partenariat entre la Ville de Poissy et chaque collège.

Aussi, il apparaît opportun de renouveler cette collaboration pour l'année 2018-2019 et de valider les conventions afférentes. ».

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

20) Modification du règlement intérieur du dispositif bourse au BAFA.

Madame EL MASAUDI s'exprime : « La Bourse au BAFA est un dispositif d'aide à l'obtention du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA).

La Bourse aux projets est un dispositif d'aide à la réalisation de projet dans le domaine de la solidarité, de la citoyenneté, de l'environnement, du handicap et autre domaine.

L'aide financière varie de 100 € à 200 € pour la bourse au BAFA et peut aller jusqu'à 1 000 € pour la Bourse aux projets.

Après une période de référence, il convient d'actualiser le règlement intérieur de ces deux dispositifs afin de préciser les conditions d'obtention et les modalités de versement de l'aide et d'harmoniser le règlement intérieur de ces deux dispositifs. ».

Madame VINAY intervient : « Au niveau des rapports, nous ne voyons pas exactement ce qui a été modifié dans le règlement intérieur du BAFA. Je crois que j'en avais déjà parlé. Il serait intéressant de le préciser dans le rapport. C'est également la même remarque pour la délibération n°21. Je ne me rappelle pas exactement du dernier règlement intérieur. Il serait bien de pouvoir nous le signifier. ».

Monsieur LEGRAND intervient : « Même idée. Nous nous étions partagés avec Madame VINAY en début de mandature, les règlements intérieurs à apprendre par cœur. J'ai beaucoup moins de mémoire qu'elle donc j'en ai oublié une partie. Sérieusement, nous aimerions lire les modifications. C'est une délibération de modifications et nous n'avons pas les modifications d'indiquées. Mais, je suis rassuré car vous allez sans doute nous les indiquer dans les grandes lignes maintenant. Qu'est-ce qui change ? ».

Madame EL MASAUDI répond : « Pour une fois, monsieur LEGRAND, je suis assez d'accord avec vous. Ce sont des modifications qui sont très techniques.

Je peux vous dire que ces modifications précisent dans la limite du budget alloué. Cette notion n'était pas précisée auparavant.

Aussi, dans la tranche d'âge du BAFA : il était précisé 16 ans au lieu de 17 ans.

L'examen des dossiers a été revu.

Nous avons essayé d'harmoniser les deux règlements intérieurs car c'est la même commission qui siège le plus souvent. ».

Madame MAIRET souhaite poser une question : « Je crois avoir vu un vote au Conseil départemental pour contribuer au financement du BAFA. ».

Monsieur le Maire confirme : « Oui de 138 €. ».

Madame MAIRET poursuit : « Et donc, cette somme se rajoute à la Bourse au BAFA attribuée par la Ville. C'est une très bonne nouvelle. ».

Monsieur le Maire confirme.

Monsieur le Maire poursuit : « Je suis très étonné d'ailleurs parce que nous avons voté à la dernière commission permanente de vendredi matin, il y a peu de Pisciacais qui en font la demande. ».

Vote pour : 38

Vote contre : 0

Abstention : 1 – Monsieur LEGRAND

Non-participation au vote : 0

21) Modification du règlement intérieur du dispositif Bourse aux projets jeunes.

Vote pour : 38

Vote contre : 0

Abstention : 1 – Monsieur LEGRAND

Non-participation au vote : 0

22) Mise en place d'une convention de partenariat entre la Ville et la Région dans le cadre du dispositif tickets loisirs.

Madame EL MASAOUDI rapporte : « La Ville de Poissy souhaite favoriser l'accès pour tous les jeunes Pisciacais âgés de 11 à 17 ans aux bases de loisirs d'Ile de France.

A cet effet, le service Jeunesse organise des sorties à la journée et un mini-séjour au cours de l'année 2018, via le dispositif « Tickets Loisirs », dispositif initié par la Région Ile de France.

En effet, la Région souhaite mener sur ses îles de loisirs, une politique volontariste de développement de l'accès au sport, aux loisirs et aux vacances axée sur 3 volets :

- 1 volet social,
- 1 volet loisirs-sportifs, culturel et éducatif accessibles à tous,
- 1 volet touristique.

Le dispositif cadre « Nouvelle stratégie régionale pour l'accès des Franciliennes et Franciliens aux loisirs et aux vacances » adopté le 9 mars 2017, dans lequel s'inscrit l'action ticket-loisirs a pour objet de :

- Renforcer la cohésion ;
- Renforcer le lien entre les acteurs du sport et ses propriétés régionales ;
- Favoriser le développement des pratiques sportives et de loisirs, et leur dimension éducative et sociale ;
- Encourager la pratique sportive féminine et celle des personnes en situation de handicap ;
- Promouvoir les îles de loisirs, et notamment les activités et les offres de séjours qui y sont proposées ;
- Soutenir des animations périphériques proposées en amont des grands événements sportifs nationaux ;
- Favoriser le tourisme de proximité.

L'un des publics cibles de ce dispositif concerne les jeunes Franciliens de 11 à 17 ans, avec une attention particulière portée à la participation féminine aux activités sportives de plein air.

Pour l'année 2018-2019, la Région Ile de France s'est engagée à mettre gratuitement à disposition de la Ville une dotation de 1 220 Tickets-Loisirs d'une valeur de 6 euros , répartis comme suit :

- 520 ont été réservés pour le service Jeunesse dans le cadre de l'accueil de loisirs : Jeunesse Sports Vacances (JSV) ;
- 300 ont été attribués pour le Centre André Malraux ;
- 400 pour la mise en place de mini-séjour.

Les Tickets-Loisirs sont utilisables sur les îles de la Région Ile de France.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider la mise en place de ce partenariat et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions. ».

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

23) Mise en place d'une convention de partenariat entre la Ville et les maisons de quartier pour un mini-séjour dans le cadre du dispositif Tickets-Loisirs.

Madame EL MASAOUDI présente : « Cette délibération se rapporte à la précédente. Suite à la sollicitation de ces Tickets-Loisirs, nous avons souhaité faire bénéficier les maisons de quartier de la Ville de Poissy. Donc, nous avons proposé « un séjour jeunes » de 3 jours avec les jeunes Pisciacais. ».

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

24) Modification du règlement intérieur du « Pass'sport Club » : prolongation du dispositif.

Madame EL MASAOUDI s'exprime : « le « Pass'sport Club » est un nouveau dispositif pour aider les familles Pisciacaises à financer une activité sportive lors de l'inscription au sein d'une association sportive Pisciacaise.

Etant donné que c'est la première année, la période estivale et le Forum des associations qui s'est tenu début septembre 2018, nous avons décidé de reporter la date de clôture du dispositif du 15 octobre au 11 novembre 2018. Ce report permettra aux associations de répondre aux demandes des familles.

Je profite de cette délibération pour remercier Monsieur Michel PROST.

Aussi, je salue l'organisation du Forum des associations avec les 150 stands présentés, la quarantaine d'animations sportives et culturelles, les 8 000 visiteurs ce qui a fait une belle promotion pour ce dispositif « Pass'sport Club ».

Tous mes remerciements aux services concernés. ».

Monsieur PROST souhaite intervenir : « Je tiens à remercier Madame Fatiha EL MASOUDI pour ses remerciements. Je transmettrai aux très nombreux bénévoles.

Je profite de ce Conseil Municipal pour vous faire part de ma colère, suite à l'intervention de deux d'entre vous qui ont bafoué les règles de fonctionnement d'une organisation : le Forum des associations. Une organisation placée sous l'autorité de la Mairie.

Depuis 5 ans ce Forum est une très belle vitrine de notre milieu associatif et répond parfaitement aux attentes de nos administrés, Madame Fatiha EL MASAOUDI a cité plus de 8 000 visiteurs. Le timing d'information, d'inscription et du déroulement de cette manifestation est bien rôdé. Aussi, je profite de l'occasion pour remercier mes collègues élus en charge de délégation associative, qui chacun, dans leur domaine respectif, valident les demandes relevant de leur famille associative :

- Madame Fatiha EL MASAOUDI pour la Jeunesse et le Sport,
- Monsieur Vincent-Richard BLOCH pour la Culture ;
- Monsieur Nelson de JESUS PEDRO pour la Vie des quartiers ;
- Madame Florence XOLIN pour le Patrimoine et la Coopération internationale ;
- Madame Virginie MESSMER pour la Santé, le Handicap, l'action sociale et la Citoyenneté ;
- Monsieur Raymond LETELLIER pour la Mémoire.

Les services de la Ville assurent par la suite la mise en place du matériel et la logistique d'un week-end particulièrement intense.

Madame Fatiha EL MASAOUDI l'a énoncé, 150 stands et 40 animations sportives et culturelles tout au long de la journée.

Evidemment, c'est une organisation lourde. Dans cette mise en place organisationnelle rigoureuse, comment peut-on se permettre de passer outre et de valider en tant qu'élu une attribution de stand ?

Donc, passons aux faits.

Monsieur Eric FALZON, Président d'association du Jardin de Poissy a téléphoné le samedi 8 septembre 2018 à un agent de la Ville représentant le service Événementiel, chargé de l'organisation. Donc, le 8 septembre 2018, veille du Forum des associations alors que les inscriptions sont closes depuis le 15 mai 2018. Malgré le refus de l'agent, Monsieur Eric FALZON est venu le dimanche 9 septembre 2018, jour du Forum, sur place, insistant pour redemander un emplacement.

Alors, je suis allé voir Monsieur Eric FALZON pour lui rappeler les règles de fonctionnement et qu'à ce titre nous avons déjà refusé une demi-douzaine d'associations qui n'étaient pas dans le délai d'inscription, a posteriori au 15 mai 2018. Ces associations l'avaient parfaitement compris.

Monsieur FALZON m'a alors dit avoir compris notre refus et a précisé que pour l'année prochaine, il serait plus attentif pour respecter les délais d'inscription. Donc, nous nous sommes quittés en se comprenant. Tout allait bien. Une heure après cet échange, j'ai été prévenu que l'association de Monsieur FALZON avait squatté un espace Ville après la validation d'une élue : Madame Huguette LOQUE. A quel titre Madame LOQUE ? « Dieu seul le sait ».

Un huissier est venu constater les faits et Monsieur FALZON a reconnu ne pas avoir respecté les règles mises en place. Cette reconnaissance a été rédigée dans le rapport de l'huissier.

Je dirai pour conclure que les passages en force de Monsieur FALZON, « les arrangements entre amis », Madame LOQUE ne doivent pas exister dans le fonctionnement d'une municipalité. En tant qu'élus votre démarche n'est pas exemplaire et c'est un manque de respect vis-à-vis des organisateurs, par rapport aux élus, par rapport au personnel de la Ville.

Donc, à l'avenir, s'il vous plaît, j'en appelle au bon sens et au respect du rôle de chacun. ».

Monsieur FALZON souhaite intervenir : « Tout d'abord, je n'ai rien reconnu. Deuxièmement, je n'ai rien squatté. J'ai été hébergé très gentiment par la responsable de l'association : Entraide des orphelins de Centre Afrique, qui n'utilisait pas son stand et qui m'a permis effectivement de nous regrouper. Je ne pensais pas que cette situation prendrait autant de proportion. ».

Monsieur LEGRAND prend la parole : « Je vais vous dire Monsieur PROST, mais ça ne m'étonne pas d'entendre ce que vous venez de dire ce soir car mon grand-père était ouvrier chez SIMCA et chez TALBOT durant des années, donc il a subi ce type de méthode. Je trouve hallucinant que nous perdions du temps ce soir sur ce genre de sujet. Vous croyez que Monsieur FALZON n'a pas autre chose à faire le dimanche que de venir faire avancer une association. Ce n'était pas pour l'association « Vivons Notre Ville » qu'il était présent mais pour une association qui aide des enfants en Afrique. J'étais présent aussi et je souhaite rétablir la vérité. Il a vu comment il pourrait faire avec un autre stand pour pouvoir présenter les activités de son association. Evoquons la réalité. Je ne crois pas que cela a été fait de manière très violente ni méchante.

Dans un objectif d'Intérêt Général, est-ce que cela valait vraiment le coup de faire dépenser à la Ville un huissier ? Est-ce que cela valait le coup au milieu d'associations qui étaient là qui se « défoncent » comme vous ? Vous étiez présent à 7h30. Moi, je préfère cette partie-là de vous. 7h00 ou 7h30 pour installer les stands, vous vous occupez de tout le monde, nous casser l'ambiance qui était géniale, grâce à vous, grâce à tous les élus, grâce à tous les services, avec la présence d'un huissier. C'est dommage. ».

Monsieur le Maire redonne la parole à Monsieur PROST : « Je n'ai pas du tout envie de « casser l'ambiance ». Il y avait de très nombreux bénévoles. Le problème est qu'il y avait une demi-douzaine d'associations pour lesquelles nous avons refusé. Alors, dans ces cas précis, il n'y a plus de règles. Nous tournons en dérision le règlement de fonctionnement. Chacun fait comme il l'entend, comme il le veut. C'est cette situation que nous avons voulu éviter. Pourquoi avons-nous fait venir un huissier ? Je dis que Monsieur FALZON ment mais ce n'est pas vérifiable à part que dans le rapport de l'huissier, il reconnaît par écrit (et c'est l'huissier qui l'a écrit) que Monsieur FALZON n'a pas respecté les règles. Lorsque j'ai été le voir et qu'il m'a dit : « je comprends vous avez refusé à 6 d'entre elles, donc, nous la 7^{ème} c'est difficile à comprendre. On s'est compris et nous nous sommes dit que l'année prochaine, au plaisir de nous retrouver.

Après, on fait ce que l'on veut avec le soutien de Madame LOQUE.

En tant qu'élue et pas du tout dans l'organisation, elle donne l'autorisation avec une autre association.

Oui, il y avait une place mais pourquoi celle-ci et non une des six que nous avons refusées. Et pourquoi à Monsieur FALZON ?

Il y a des règles et nous devons les respecter. C'est trop lourd autrement.

J'ai pour principe de rassembler les personnes et les administrés. Ils ont été contents, il y avait une bonne ambiance. Je ne suis pas là pour casser l'ambiance. Ce fût un incident mais qui a pris une proportion dans le sens où les règles ont été bafouées par rapport aux organisateurs, par rapport aux élus et par rapport au personnel municipal en particulier celui qui organise. Ce n'était pas très beau. ».

Madame LOQUE souhaite s'exprimer sur le sujet : « C'est un incident regrettable. En tant que citoyenne, j'ai mis en contact deux associations. Voilà le seul geste que j'ai fait. J'ai fait rencontrer Monsieur FALZON, Président de la MAPE et la Présidente de Centre Afrique qui n'occupait pas son stand. Voilà mon rôle. ».

Madame DOS SANTOS intervient : « Je voulais simplement dire que Monsieur PROST a parlé de manque de respect par rapport aux organisateurs, à la Ville, aux agents de la Ville. Je parlerai plutôt d'un manque de respect par rapport aux autres associations, à celles qui respectent les règles et qui ont fait ce qu'il fallait dans les temps. Lorsque l'on est élu, je pense que c'est envoyer un très mauvais signal que de laisser penser que l'on bénéficie de passe-droit par rapport aux autres associations. Je pense que c'est cet argument que Monsieur PROST a voulu souligner. Le fait que nous soyons élus nous donne plus d'obligations que de droits. En l'occurrence, je pense qu'il y a eu une légère utilisation de votre statut d'élus pour bénéficier de choses que les autres associations et les citoyens lambda (puisque vous parlez d'être citoyenne, Madame LOQUE) n'ont pas pu mettre en œuvre. ».

Monsieur PROST reprend la parole : « Une petite précision : je vous dis qu'une demi-douzaine d'associations a fait sa demande d'inscription entre le 25 mai et le 7 septembre 2018, et en particulier une association soutenue par un élu : Monsieur Gilles DJEYARAMANE. L'association en question se nomme

« Energie solidaire ». La demande a été formulée le 25 août 2018 et elle a été refusée, pas plus, pas moins que les autres.

Si vous le souhaitez Monsieur DJEYRAMANE pourra vous donner les détails. Donc, ce n'est pas du tout porté sur une association. C'étaient les règles de respect. Je suis complètement d'accord par rapport aux bénévoles, aux organisateurs.

Madame LOQUE, j'ai bien compris que ce n'est pas la fin du monde. Nous sommes bien d'accord. Nous sommes 39 élus, si chacun des élus fait un petit coup comme cela, vous vous rendez compte. ».

Monsieur le Maire prend la parole : « Par rapport à ce que dit Monsieur LEGRAND, je suis content que l'on puisse échanger sur le sujet. Il fût un temps entre 2008 et 2014, j'étais à la tête d'une association et jamais je n'ai eu l'occasion d'échanger sur le sujet parce que dès qu'il y avait une demande, c'était toujours « niet ». Nous n'avons jamais eu une seule autorisation. Donc, nous avons mis des règles en place. Je pense que l'on dit souvent que l'on ne donne pas suffisamment les règles et que parfois elles sont interprétées. Faisons en sorte qu'elles soient appliquées.

La vérité pour Monsieur FALZON et l'une de ses associations qu'il représente : « Vivons Notre Ville ». Ce n'est pas la première fois. Vous êtes habitué à ce style de maladresse. Enfin, j'espère que ce sont des maladresses. Le nombre de fois où vous êtes invité alors que vous ne l'étiez pas, du point de vue de l'organisation... Lorsqu'il faut que vous participiez à quelque chose, c'est à votre jour, à votre heure sans tenir compte des contraintes municipales. Vous êtes chez vous comme vous l'étiez dans la majorité. Vous n'êtes plus dans la majorité mais dans l'opposition. Je fais en sorte de pouvoir répondre aussi favorablement à toutes les demandes qui sont faites. Je prends un exemple : « Vivons Notre Ville », l'association pour laquelle vous faites partie, n'a pas participé cette année au salon des associations. Qu'elle n'est pas ma surprise lorsque vous parlez d'un délit de démocratie dans la prochaine Tribune municipale ! Alors, je vais vous répondre droit dans les yeux : c'est de la malhonnêteté. Vous êtes gonflé ! Je vous mets au défi ici de me donner l'autorisation de la demande que vous avez faite pour participer au salon. Pourquoi n'aurai-je pas accepté que vous participiez au salon ? Alors que vous aviez au même moment la possibilité d'intégrer le guide des associations. Dans ce guide, il y a l'association « Vivons Notre Ville ». Je suis quand très étonné de ces démarches. Je vous mets au défi car vous parlez que les associations politiques de Karl OLIVE sont invitées. Alors, je vous mets au défi, Monsieur FALZON, de me trouver l'autorisation que vous avez faite. Ne cherchez pas, vous n'en avez pas faite parce que j'ai demandé au service de vérifier. J'ai été très étonné de ne pas vous voir à ce salon des associations. J'ai vu Madame CHIGNAC, nous vous avons vu mais nous n'avons pas vu « Vivons Notre Ville ». Il n'y avait pas de sujet. Là, vous attaquez personnellement une association dont j'étais le Président. Regardez bien ce que vous allez faire parce que moi, je vous attaque au nom de la Ville. Et ce sera au prochain Conseil Municipal. Je vous mets en garde. Vous pouvez prendre la parole, Monsieur FALZON. ».

Monsieur FALZON prend la parole : « Tout d'abord, je demande à ce qu'on ne fasse pas l'amalgame avec l'association « Vivons Notre Ville » et « les Jardins de Poissy ». Ce sont deux associations complètement différentes. Jusque-là nous parlions du Forum des Association et de l'incident qu'il y a eu avec l'association « Les Jardins de Poissy ». ».

Monsieur le Marie reprend la parole : « Non, la mauvaise éducation par rapport à des règles qui sont données et qui sont valables pour tout le monde et y compris pour Monsieur Eric FALZON, élu et accessoirement membre de l'association « Vivons Notre Ville » sur le sujet. ».

Monsieur FALZON reprend son argumentaire : « Pour « Vivons Notre Ville » et le Forum des Associations, ce n'est pas moi qui me suis occupé du dossier mais je suis sûr à 100 % que la demande a été formulée dans les délais. Nous n'avons pas eu de réponse. ».

Monsieur le Maire dit : « Vous me sortez la demande. Ce n'est pas vous qui vous en occupez mais vous signez la Tribune. ».

Monsieur FALZON dit : « C'est un travail collectif. Il y a mon nom en bas de page. De toutes les façons, je l'assume. Donc, je répète : la demande de « Vivons Notre Ville » pour participer au Forum a été faite dans les délais et nous n'avons jamais reçu de réponse. ».

Monsieur le Maire affirme : « Vous me montrerez cette demande. ».

Monsieur PROST s'exprime : « C'est faux, d'où la raison d'un huissier. Il vient d'affirmer. On verra bien. Moi, je dis que c'est faux, complètement faux. Il n'y a eu aucun dossier de présenté. ».

Monsieur le Maire interroge : « Donc, vous connaissiez puisque pour l'association « Vivons Notre Ville », vous me dites que vous en avez fait la demande. Vous connaissiez les délais qui n'ont pas été tenus par ailleurs par l'autre association dont vous êtes Président. L'idée n'est absolument pas d'en faire une affaire d'Etat. Le but est de rappeler les règles. Il est important de rappeler les règles. ».

Monsieur LEGRAND intervient : « Je souhaiterais revenir sur un sujet plus général. J'ai été très satisfait qu'il n'y ait pas eu d'associations politiques ou militantes du type « Générations S », « les Républicains »... Je croyais que la position était qu'il n'y avait pas de stand politique. Finalement, non, je me suis trompé, ce fût le hasard qui faisait qu'il n'y en avait pas. Quelle est la position sur ce sujet ? On est bien d'accord qu'il n'y avait aucun stand ? ».

Monsieur PROST répond : « Par rapport aux associations citées, elles n'ont pas formulé de demande. ».

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

25) Approbation du dossier de prise en considération du prolongement du boulevard de l'Europe et des modalités de concertation.

Monsieur MONNIER présente : « Dans le cadre de l'arrivée du Tram13 et la création du quartier Rouget de Lisle, un projet de prolongement du boulevard de l'Europe depuis la rue de la Faisanderie vers l'avenue de Pontoise a été étudié par ILE DE FRANCE MOBILITE, la ville de Poissy et le Conseil départemental. Ce projet fera l'objet d'une concertation à compter du 1^{er} trimestre 2019 avec :

- Une exposition de panneaux.
- Une information du public par des affiches et des parutions dans le journal municipal et dans deux journaux locaux.
- La mise en ligne sur le site internet du Département.

Ce projet d'un coût de 4 000 000 € est porté par le Conseil départemental des Yvelines pour les travaux. La Ville de Poissy cède quant à elle le foncier nécessaire pour la réalisation.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de prolongement du boulevard de l'Europe ainsi que les modalités de concertation. ».

Monsieur FALZON demande la parole : « Nous ne pouvons qu'être favorables aux objectifs présentés. A l'exception peut-être de la partie : tracé urbain du Tram13. Projet à propos duquel je le rappelle : « Vivons Notre Ville » avait fait clairement connaître son opposition. Nous préférons le trajet dit « initial ». Nous voterons pour cette délibération. ».

Madame MAIRET intervient : « Dans le rapport de délibération, il est indiqué que le Conseil départemental des Yvelines a finalisé les études de faisabilité sur le projet du prolongement du boulevard de l'Europe. Aussi, il a finalisé son projet.

Ce sont les éléments indiqués dans le rapport de délibération.

Donc, j'aurais souhaité avoir accès à ces études de faisabilité puisqu'apparemment, elles sont terminées. J'ai pris contact avec le Cabinet du Maire en disant que si les études de faisabilités ne sont pas accessibles peut être qu'une plaquette de présentation ou autre...

Pourquoi je considère qu'il est important d'avoir des informations complémentaires sur le projet du prolongement du boulevard de l'Europe ? C'est parce qu'il a considérablement évolué puisque nous devons prendre en compte l'insertion du Tram13 sur le boulevard de l'Europe. C'est une modification importante.

Donc, je connais très bien et sur « le bout des doigts », l'enjeu du prolongement du boulevard de l'Europe. J'y suis favorable à 100 %. Sauf que le projet a énormément évolué pour permettre cette insertion du Tram13. Donc, autant voter cette délibération avec des informations consolidées.

Je vous propose donc de reporter le vote pour l'approbation du projet du prolongement du boulevard de l'Europe, lorsque nous aurons l'ensemble des informations sur ce projet. Je pense que c'est un projet louable. ».

Monsieur le Maire prend la parole : « Nous voterons cette délibération, ce soir. Concernant l'abondement du Conseil départemental, nous ne pouvons que le regretter même si nous nous en satisfaisons. Nous sommes tellement soutenus par le Conseil départemental que nous avons aujourd'hui 4 000 000 € alors

qu'en 2008 nous étions pas loin du double. Il y a eu quelques « tergiversations » mais nous ne reviendrons pas dessus. Je pense et comme le dit Madame MAIRET : c'est crucial pour la Ville de Poissy que d'avoir un boulevard de l'Europe et une espèce de raccordement de véhicules qui viennent depuis Achères et le Technoparc. Une insertion urbaine pour le Tram13 et c'est IDF MOBILITE avec le pôle gare qui s'est saisie du sujet. Dès que nous aurons toutes les informations validées, nous les porterons à la connaissance de ce Conseil Municipal. J'ai pour habitude de dire : « qu'un tiens vaut mieux que deux tu l'auras ». Lorsqu'on nous propose un projet avec un investissement du Conseil départemental de 4 000 000 € avec la possibilité de le faire passer. Il faut le faire passer. Nous nous apercevons que c'est « une peau de chagrin ». Des projets, nous les avons vu évoluer. Vous venez de le rappeler Madame MAIRET à juste titre. Le projet d'aujourd'hui est complètement cohérent avec ce que nous souhaitons faire sur la ZAC Rouget de Lisle. ».

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

26) Convention de partenariat financier pour la prise en charge du concours de maîtrise d'œuvre dans le cadre du déplacement de la fourrière intercommunale de Poissy.

Monsieur le Maire rapporte : « Comme vous le savez, le projet d'implantation du Paris Saint Germain sur les terrasses de Poncey suppose le transfert de la fourrière animale et automobile située rue de la Bidonnière. Cela fait partie du deal de départ avant même que nous ayons une officialisation le 11 juillet 2016 de la venue du Paris Saint-Germain (PSG).

Conformément aux accords entre les acteurs du projet, formalisés dans un protocole en date du 19 avril 2017, présenté au Conseil Municipal du 27 mars 2017, la ville de Poissy prend en charge les frais de déplacement de la fourrière sous maîtrise d'ouvrage du SIVOM.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal avait validé par délibération, le 18 décembre 2017, une première convention financière avec le SIVOM permettant la prise en charge des études préalables qui s'élevaient à 162 627 €.

Le projet avançant, une seconde convention financière est désormais proposée avec une prise en charge de la Ville de 434 366 € HT ce qui correspond à 521 239,20 € TTC.

Je vous remercie de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette seconde convention financière. ».

Madame MAIRET s'exprime : « Ce type de délibération montre à quel point il y a beaucoup d'acteurs qui s'impliquent et sont mobilisés pour la réussite de l'arrivée du centre d'entraînement à Poissy. En fait, je tiens à porter à connaissance du Conseil Municipal une information sur laquelle je suis tombée par hasard mais qui me semble importante.

Le 13 juillet 2018, j'ai eu un échange avec l'EPFIF (Etablissement Public Foncier d'Ile de France). A cette occasion, j'ai appris que l'EPFIF est toujours propriétaire des 29,7 hectares acquis à Poissy. Donc, ils me disent que :

- Que leur cession est programmée qu'à court et moyen terme,
- Qu'ils ne peuvent pas à ce stade me transmettre le montant prévisionnel de la transaction parce que les cessions n'ont pas eu lieu pour l'instant.

Actuellement, ces 29,7 hectares appartiennent à l'EPFIF.

Et pour autant dans le même temps, j'apprends dans la presse que le PSG a déposé un permis de construire.

Donc, je trouve que c'est une situation très tendue pour le service de l'Urbanisme. Alors, je ne sais pas si c'est le service de l'urbanisme ou la Direction départementale. ».

Monsieur le Maire l'interrompt : « Je vous arrête Madame MAIRET. Les terrains sont sous promesses de vente donc il n'y a pas de sujet par rapport à ce que vous dites. ».

Madame MAIRET répond : « Oui, mais c'est bien une promesse de vente avec pleins de contraintes. J'imagine bien. ».

Monsieur le Maire lui répond : « Madame MAIRET, les actes de vente sur plusieurs parcelles ont été effectués. A ce titre, cela ne vous a pas échappé dans le budget qui vous a été présenté avec des recettes qui sont en face. C'est bien que l'opération est enclenchée et qu'elle suit son cours. ».

Madame MAIRET reformule : « L'objet de mon intervention était de souligner que le service de l'Urbanisme, qui aura à instruire ce permis de construire est quand même dans une situation délicate puisqu'il y a dans la nature plusieurs dizaine de millions d'euros.

Je pense qu'il va falloir pouvoir travailler sereinement.

Donc, j'aimerais bien que le moyen terme se transforme en court terme pour que le PSG acquière définitivement ses terrains.

Je trouve que c'est une situation originale. Lorsque nous ne sommes toujours pas propriétaire des terrains mais que l'on dépose un permis de construire, je ne vois pas quel service de l'Urbanisme accepterait pour n'importe quel citoyen une telle situation. ».

Monsieur le Maire affirme : « Sachez que l'opération est totalement pilotée par l'Etat. Sauf, si l'Etat joue contre son propre camp. Pour moi, il n'y a aucune difficulté. Il y a des réunions avec des techniciens qui sont organisées. La Ville de Poissy est effectivement aux premières loges. ».

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MOULINET pour apporter des éléments techniques : « Il n'y a rien d'inédit dans ce qui se passe. Un opérateur quel qu'il soit achète toujours un terrain à bâtir avec la condition suspensive d'obtention du permis de construire. Cette démarche se fait toujours comme ça.

Donc, je ne comprends pas le propos. C'est le cheminement normal d'acquisition d'un terrain. Une personne n'achètera pas son terrain si elle n'a pas son permis de construire. Donc, il n'est pas propriétaire. Il a une promesse, donc, il dépose le permis de construire. C'est tout à fait légal. Cela se passe toujours comme ça. Après, il a son permis de construire et donc il est propriétaire de son terrain. Cette démarche se déroule de cette façon. Je n'ai pas vu un seul dossier qui se passe différemment, même dans ma vie professionnelle. Ce serait complètement inconsidéré. ».

Madame MAIRET dit : « Je trouve que sur 29 hectares sur un projet aussi important, avec une clause suspensive à l'obtention du permis de construire, c'est une chose qu'il faut suivre de près. Ce n'est pas anecdotique. ».

Monsieur le Maire répond : « Franchement, c'est vraiment suivi de près. Il y a des copies de faites toutes les 3 semaines au niveau de la Sous-Préfecture de Saint-germain en Laye avec l'ensemble des acteurs, nous sommes une trentaine autour de la table. C'est piloté à la demande du Secrétaire Général des Affaires Régionales et donc du Préfet de Région qui a demandé au Préfet des Yvelines de pouvoir piloter le sujet. Pour nous, c'est Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Germain en Laye qui s'en occupe.

Vous avez vexé Monsieur Marc BUSSO, Directeur Général des Services Techniques qui vient de l'Etat et qui nous dit qu'évidemment, nous pouvons déposer un permis de construire avec une promesse de vente.

Merci d'être intervenue car d'autres personnes se posent la question. ».

Vote pour : 33

Vote contre : 0

Abstention : 5 – Mesdames VINAY, POTHIER, LOQUE et Messieurs FALZON, SHEEHAN

Non-participation au vote : 0

27) Echange foncier entre la Ville de Poissy et l'association diocésaine de Versailles, au niveau des églises Saint-Louis de Beauregard sise 33, avenue du Maréchal Lyautey et Sainte-Anne sise 130, avenue du Maréchal Foch.

Madame DOS SANTOS rapporte : « Lors d'un rendez-vous entre Monsieur le Maire de Poissy et le Père Eric COURTOIS, curé de Poissy, il avait été évoqué :

- D'une part, le projet de rénovation de l'église Saint-Louis de Beauregard pour satisfaire au mieux les besoins fonctionnels de la paroisse mais également pour offrir aux paroissiens ainsi qu'à l'ensemble des habitants du quartier un édifice en meilleur état, plus accueillant et contribuant à donner une image plus valorisante du quartier puisque l'environnement actuel pâtit du stationnement peu ordonné de véhicules sur des portions de terrains, propriétés de l'association diocésaine de Versailles.
- D'autre part l'église Sainte-Anne située avenue du Maréchal Foch qui a été construite sur une parcelle, propriété de la Ville, en vertu de deux baux emphytéotiques successifs de 40 puis 50 ans, qui risquent d'occasionner lors de l'expiration du dernier bail, d'importantes charges d'entretien et de conservation des lieux de culte pour la collectivité puisque cette église deviendrait propriété de la Ville.

L'association diocésaine a proposé de réaliser une cession au profit de la Ville, des portions de terrains autour de l'église Saint-Louis de Beauregard et en contrepartie la Ville vendait à l'association diocésaine le terrain d'assiette de l'église Sainte-Anne située avenue du Maréchal Foc. La Ville a accepté cette proposition.

Le service du Domaine a estimé chacun des bien sur la base de 140 000 €

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la signature d'un acte d'échange, sans soulte, entre la Ville de Poissy et l'association diocésaine de Versailles. ».

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

28) Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune d'Aigremont. avis de la Ville de Poissy sur le projet arrêté.

Les délibérations n°28 et 29 seront présentées ensemble mais votées séparément.

Madame DOS SANTOS présente : « Dans les deux cas, les communes ont prescrit une révision générale de leur Plan Local d'Urbanisme (PLU). Donc, un projet a été arrêté. Or, en application de l'article L.132-12 du code de l'urbanisme, il est stipulé que les communes limitrophes doivent être consultées.

A ce titre, la Ville de Poissy a reçu les deux projets. Il s'avère que ces projets sont très intéressants et répondent à des volontés du respect du caractère des communes. Compte tenu des éléments qui ont été fournis, il est proposé au Conseil Municipal d'émettre pour chacun de ces PLU un avis favorable aussi bien pour la commune d'Aigremont et la commune de Saint-Germain.)

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

29) Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) de la commune de Saint-Germain en Laye. avis de la Ville de Poissy sur le projet arrêté.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

30) Parrainage de la société VILOGIA pour la fête de quartier de Beauregard.

Monsieur de JESUS PEDRO présente : « La société VILOGIA a souhaité participer à hauteur de 2 000 € pour la dernière fête de Beauregard.

La participation se fait avec la visibilité du logo sur la communication de la Ville.

Donc, un parrainage doit être formalisé par une convention.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention. ».

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

31) Parrainage de la société SMC2 pour l'évènement « Ensemble au Stadium ».

Madame EL MASAOUDI rapporte : « La société SMC2, qui a construit le complexe sportif, souhaitait contribuer à l'animation d'un évènement qui s'est tenu le 15 juin 2018 avec la fête de quartier Saint-Exupéry à hauteur de 600 €

Donc, il convient de formaliser ce parrainage par une convention. ».

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

32) Désignation d'un représentant au sein du Conseil d'école élémentaire les sablons.

Madame HUBERT présente : « Dans chaque écoles maternelle et élémentaire est instauré un Conseil d'école.

Ce conseil d'école comprend de droit :

- Le Directeur d'école,
- L'Inspectrice de l'Education Nationale,
- Le Maire ou son représentant,
- Un Conseiller Municipal désigné par le Conseil Municipal,
- Les maîtres d'écoles et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions de Conseils,

- Un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école, choisi par le Conseil des maîtres de l'école,
- Les représentants des parents d'élèves,
- Le délégué départemental de l'Education Nationale.

Le Conseil d'école sur proposition du Directeur d'école, a plusieurs missions. Il vote notamment le règlement intérieur, donne des avis sur le fonctionnement et sur toutes les questions relatives à la vie de l'école.

Le 12 mars 2018, Monsieur PRADOUX avait été désigné représentant du Maire au Conseil d'école élémentaire les Sablons. Pour des raisons personnelles, il a décidé de démissionner de cette fonction.

Aussi, il est proposé de désigner un autre membre du Conseil Municipal appelé à siéger au sein du Conseil de l'école élémentaire les Sablons.

Je rappelle que l'école élémentaire les Sablons est la fusion de l'école Molière et de l'école la Fontaine. ».

Monsieur le Maire cite : « Conformément à l'article L. 2121-21 du code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 20 de notre règlement intérieur, je vous propose si vous en êtes d'accord à l'unanimité de ne pas procéder à un scrutin secret pour cette désignation.

Etes-vous d'accord avec cette proposition ? ».

Le Conseil Municipal est d'accord avec cette proposition.

Monsieur le Maire propose Madame Michèle DEBUISSER comme représentante du Maire au Conseil d'école de l'école les Sablons.

Vote pour : 33

Vote contre : 0

Abstention : 5 – Mesdames VINAY, POTHIER, LOQUE et Messieurs FALZON, SHEEHAN

Non-participation au vote : 0

33) Actualisation du règlement de fonctionnement des multi accueils Babilou.

Monsieur ROGER rapporte : « Cette délibération vise l'actualisation du règlement de fonctionnement. Je vous rappelle qu'il y a deux multi accueils : « Devaux » et « les Alizées » situés boulevard Gambetta. Ces deux structures accueillent des familles Pisciacaises.

Donc, il n'y a pas de modifications structurantes du règlement mais uniquement quelques ajustements qui portent plus particulièrement sur :

- Les horaires d'arrivée et de départ des enfants. Je rappelle 7h30-19h00.
- Les dates de fermetures d'été (mois d'août).
- Les absences donnant droit à déduction, organisées au moins 48 heures à l'avance pour les accueils occasionnels.
- Le délai de prévenance d'au moins un mois pour les congés.
- L'application d'intérêts de retards pour les factures non réglées ne sera pas facturée. ».

Monsieur LEGRAND souhaite prendre la parole : « Dans une approche constructive à cette heure avancée, je vous propose d'avoir un tableau à 3 colonnes, comme suit :

Thématique du changement	Version précédente	Modification actuelle
--------------------------	--------------------	-----------------------

Mais, Monsieur ROGER a fait un gros progrès par rapport aux autres changements de règlement intérieur.

Je propose à l'exécutif pour que la prochaine fois nous puissions comprendre. Au moins, nous voterons des délibérations que nous comprendrons. Nous ne sommes pas particulièrement idiots, enfin je pense. Il faut juste que nous ayons l'information. C'est un outil assez simple. C'est un tableau avec 3 colonnes et des lignes. Merci. ».

Monsieur le Maire rappelle : « Un peu de sérieux pour nos collègues et les agents qui préparent ces délibérations. ».

Madame MAIRET intervient : « Cette délibération nous demande d'approuver le règlement de fonctionnement des crèches sous le label « Babilou » situées boulevard Devaux et boulevard Gambetta.

J'ai pris l'initiative de contacter la CAF référente pour la Ville de Poissy qui a visé le règlement, en juillet 2018 correspondant à la date de transmission. Je l'ai fait puisque sur le règlement je me suis rendu compte qu'avec la page de garde nous avons l'impression que la CAF était émetteur et rédacteur de ce règlement. Pour autant, je ne voyais pas de charte graphique qui indiquait que c'était la CAF qui avait rédigé ce document.

Effectivement, ce fût un détail mais ce détail s'est révélé plutôt intéressant. J'ai soulevé une remarque sur la durée de conservation des données personnelles de la crèche qui indiquent pour certaines que la durée de conservation est de 5 à 8 ans après le contrat.

Donc, j'ai demandé à la CAF des Yvelines si ces dispositions étaient demandées par la CAF.

La référente de la CAF a déclaré : « nous demandons rien de tel ». On demande que certaines données et encore pas toutes soient conservées 3 à 4 ans à partir de l'année en cours c'est-à-dire en 2018. Nous pouvons demander encore certaines données personnelles jusqu'en 2014/2015. Mais 2014 reste la grande limite.

Ce qui est indiqué dans le règlement de fonctionnement, il y a un décalage entre ce que la CAF réclame et ce que veut la société qui gère le label Babilou.

Nous ne parlons pas des données comptables. Les données comptables peuvent être conservées 10 ans. Mais, ici nous parlons des données personnelles.

Ce qui est intéressant, c'est qu'en plus dans ce règlement de fonctionnement, nous nous portons sur le RGPD pour cautionner cette demande de conservation des données personnelles.

Il y a un moment où il faut être très clair. Le RGPD, on ne lui fait pas dire n'importe quoi, on ne lui fait pas cautionner n'importe quoi. Pour conserver des données personnelles, il y a une finalité. En général, la finalité est un service. On a écrit dans le marbre que le citoyen est propriétaire de ses données personnelles. Il un moment où dans le règlement de fonctionnement, il faut quand même prendre en compte cette avancée majeure pour le droit des citoyens qui est propriétaire de ses données.

Donc, il y a un petit décalage. J'en ai parlé très facilement avec la référente CAF pour la Ville de Poissy. Elle a compris qu'il y avait un petit décalage et qu'il fallait en discuter. Et surtout, ils avaient demandé à ce que sur la page de garde n'apparaisse plus l'ambiguïté sur le fait que la CAF soit émetteur de ce document. ».

Monsieur le Maire remercie Madame MAIRET et Monsieur LEGRAND pour leurs interventions.

Vote pour : 37

Vote contre : 0

Abstention : 1 – Madame MAIRET

Non-participation au vote : 0

34) Communication de la liste des adresses des biens commerciaux susceptibles d'être concernés par la taxe annuelle sur les friches commerciales sur la commune de Poissy années 2016, 2017 & 2018.

Monsieur NICOT rapporte : « Par délibération du 4 avril 2016, nous avons pris la décision d'instaurer une taxe annuelle sur les friches commerciales ayant pour but de favoriser la remise sur le marché de locaux commerciaux restés vides depuis au moins deux ans.

Nous devons auprès de l'administration fiscale donner la liste des adresses des biens susceptibles d'être concernés par la taxe, avant le 1^{er} octobre.

C'est pourquoi, nous devons voter cette délibération. Simplement, le constat fait apparaître actuellement le résultat suivant :

- pour la 2^{ème} et 3^{ème} année consécutive : 6 friches commerciales sont encore existantes
- Pour cette année, nous avons ajouté 5 friches supplémentaires.

Soit, un total de 11 friches commerciales, dont vous avez la liste jointe à la délibération.

Je reste bien entendu à votre entière disposition pour vous donner toutes les informations que vous souhaiteriez obtenir sur le sujet. Je vous remercie pour votre attention.

Je vous prie de bien vouloir donner pouvoir à Monsieur le Maire de transmettre la liste des adresses dont vous avez pris connaissance dans le contenu de cette délibération. ».

Monsieur le Maire souhaite apporter une information : « Je profite de cette délibération pour vous informer que cette délibération nous est régulièrement demandée par des collègues d'autres villes et aujourd'hui par des EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunal). ».

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

35) Autorisation donnée au Maire de signer une convention relative aux actions de soutien aux populations sinistrées, à l'encadrement des bénévoles et à la mise à disposition de salles communales au bénéfice de la protection civile des Yvelines.

Monsieur MEUNIER présente : « Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention relative aux actions de soutien aux populations sinistrées, à l'encadrement des bénévoles et à la mise en place de salles communales au bénéfice de l'association départementale de la protection civile des Yvelines.

Cette convention ferait suite à une autre convention, d'ailleurs. Nous avons pu apprécier lors des événements, des épisodes d'inondation de mai 2016 et de janvier 2018, combien étaient utiles les interventions de la protection civile à Poissy. De même, durant les épisodes de verglas qui ont causé de graves troubles à la circulation.

Donc, le contenu de cette convention est essentiellement :

- La mise à disposition de matériel et de ressources humaines par la protection civile.
- La pré alerte et l'alerte aux riverains de la Seine.
- La mise en place, l'accueil et le soutien aux sinistrés en centre d'hébergement. Nous avons malheureusement connu ces pratiques, depuis peu.
- La réquisition de moyen de pompage.

En contrepartie, la Ville met à disposition de cette association 5 fois par an une salle pour des animations et 3 journées par an, une salle pour des formations. Tout ceci se passant soit dans la salle Robespierre soit à la Source.

Donc, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce projet de convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer. ».

Vote pour : 37

Vote contre : 0

Abstention : 0

Non-participation au vote : 1 – Madame MESSMER (sortie de la salle du Conseil)

36) Communauté urbaine « Grand Paris Seine & Oise » / Commune de Poissy : approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) au titre de l'exercice 2017.

Monsieur le Maire présente : « Je rappelle que la CLECT est la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. C'est une instance qui siège au niveau de la Communauté urbaine.

La séance plénière du 26 juin 2018 de la CLECT est présentée ce soir pour nous parler du rapport 2017 qui concerne :

- La compétence « Voirie » (transfert au 1er Janvier 2016)
- La compétence « Enfance » (restitution au 1er Septembre 2017)
- La compétence « Petite Enfance » (restitution au 1er Septembre 2017)
- Le cinéma Paul Grimaud (restitution au 1er janvier 2018)
- La Maison des Arts Héribé (restitution au 1er janvier 2018)
- l'Association Locale de Développement Sanitaire (ALDS) (restitution au 1er janvier 2018)
- Les jardins familiaux (restitution au 1er janvier 2018)

Pour Poissy, le rapport 2017 ne porte que sur l'ajustement de la compétence Voirie suite à la révision des métrés. L'attribution de compensation (AC) au final au titre de 2017 sera ainsi de 13 431 702 € .

Monsieur LEGRAND souhaite intervenir : « Nous avons voté depuis plusieurs années des transferts de compétence à cette Communauté urbaine GPS&O. Pour l'instant, c'est sans doute un problème d'organisation, nous ne voyons pas beaucoup de prise en main de cette Communauté urbaine. Nous avons du mal à s'expliquer pourquoi ? Alors que ce n'est pas un problème de majorité au sein de cette Communauté urbaine qui est assez large. Et, nous allons nous approcher de la fin des mandats municipaux et in fine peu de missions de cet acteur que ce soit d'un point de vue de développement économique ou d'autres aspects. Vous n'en êtes pas responsable. Vous n'êtes pas Président de cette Communauté urbaine. C'est assez décevant. Pourtant, il n'y a eu aucun blocage au sein de notre

municipalité pour transférer les compétences. C'est de droit. Les services municipaux ont fait au plus vite. A mon avis, ce sera une grande désolation de ce mandat. ».

Monsieur le Maire s'exprime : « Je dirai même que ce n'est pas une « désolation ». Pour la mise en place que ce soit des Communautés urbaines, des Communautés d'agglomération, Métropoles depuis la loi NOTRe. ,nous constatons que c'est beaucoup plus compliqué que le législateur même ne l'imaginait. En revanche, je constate aujourd'hui qu'en matière de projet, le Paris Saint-Germain c'est aussi un soutien indéfectible de la Communauté urbaine. Nous sommes vraiment sur un projet structurant de la Communauté urbaine. Aussi, le musée le Corbusier sera un projet structurant de la Communauté urbaine. Il y aura également un abondement par la Communauté urbaine. Nous sommes vraiment sur les projets. La passerelle, dont nous parlions précédemment, Poissy-Carières sous Poissy sera financée à hauteur de 10 000 000 €

Il est vrai, il y a des choses sur lesquelles, nous aurions aimé que tout aille plus vite. Il faut que tout se mette en place. Evidemment que nous sommes résolument optimistes. Après, il est vrai qu'aujourd'hui, nous avons un certain nombre de disparités. Je vous donne un exemple : la dotation de l'Etat par habitant pour les 405 000 habitants de la Communauté urbaine est moitié moins inférieure à celle dont peut bénéficier la Communauté d'agglomération de villes nouvelles. Donc, nous avons des disparités sur lesquelles nous essayons de nous battre. Nous essayons de nous organiser le mieux possible. ».

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

37) Exercice 2018 - Contrat Yvelines territoires. Conseil départemental des Yvelines/ Communauté urbaine « Grand Paris Seine & Oise » avec les communes de Poissy, Conflans-Sainte-Honorine, Mantes-la-Jolie et les Mureaux. contrat-cadre 2018-2024.

Cette délibération retirée de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour tous les échanges.
Le prochain Conseil Municipal se tiendra

**le lundi 19 novembre 2018
à 19h00**

dans la salle du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire tient à remercier les équipes du service des Assemblées pour la préparation de ce Conseil Municipal, la Direction Générale des Services et toutes celles et tous ceux qui y ont assisté ou l'on regardé.